

Les dynamiques d'emploi et le phénomène de « métropolisation »

Le vaste territoire de l'ALPC est composé de 33 zones d'emploi présentant des caractéristiques variables en matière de taille, d'orientation économique et de dynamique de l'emploi. Si les fonctions métropolitaines supérieures sont très présentes dans sept zones d'emploi, d'autres territoires montrent des signes de métropolisation, en périphérie des grands pôles urbains ou sur le littoral atlantique. Les liens reliant les sièges des entreprises avec leurs établissements permettent de qualifier le rayonnement et la dépendance des territoires.

Hervé Huart, Stéphane Levasseur, Insee

Le phénomène de « métropolisation » étudié ici se différencie de la notion de métropole, définie par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam), qui s'appuie principalement sur des critères de nombre d'habitants. « Au 1^{er} janvier 2015, sont transformés par décret en une métropole les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui forment, à la date de la création de la métropole, un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants ». « Peuvent obtenir par décret le statut de métropole, à leur demande :

- les EPCI à fiscalité propre qui forment un ensemble de plus de 400 000 habitants et dans le périmètre desquels se trouve le chef-lieu de région ;
- les EPCI centres d'une zone d'emplois de plus de 400 000 habitants [...] et qui exerçaient certaines compétences en lieu et place des communes, les compétences obligatoires d'une métropole à la date de l'entrée en vigueur de la loi ».

La métropole bordelaise, Bordeaux Métropole – 28 communes, 750 000 habitants dans une aire urbaine de 1 178 000 – est la seule en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) à satisfaire à ces critères.

Sans rapprochements, les communautés d'agglomération (CA) présentes en ALPC sont loin des seuils prévus par la loi :

CA Limoges Métropole : 207 000 habitants dans une zone d'emploi de 376 000.

CA La Rochelle : 163 000 habitants dans une zone d'emploi de 237 000.

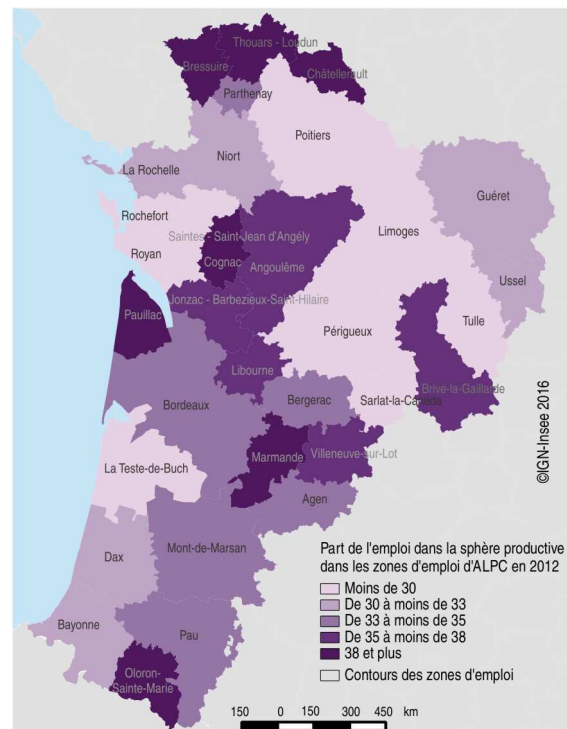
CA Pau-Pyrénées : 146 000 habitants dans une zone d'emploi de 340 000.

CA Grand Poitiers : 139 000 habitants dans une zone d'emploi de 331 000.

CA Côte Basque-Adour : 125 000 habitants dans une zone d'emploi de 322 000.

26 Un tiers des emplois dans la sphère productive

Part des emplois de la sphère productive dans l'emploi total des zones d'emploi d'ALPC en 2012



Champ : zones d'emploi d'ALPC dans leur intégralité, y compris communes de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
Source : Insee, Recensement de la population 2012 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

Le phénomène de métropolisation se différencie également de la notion de pôle métropolitain, qui fait référence aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 300 000 habitants, dont l'un comporte plus de 100 000 habitants (ou 50 000 habitants lorsqu'il est limitrophe d'un État étranger).

À l'opposé, la notion de « métropolisation » fait référence à une dynamique, qui prend davantage en compte l'activité économique et les emplois. De nombreuses définitions existent pour ce phénomène, reflétant diverses approches (économie, géographie,

urbanisme, écologie...) et différents courants de pensée.

Selon l'économiste Claude Lacour, la métropolisation est « l'ensemble des processus qui privilégient les grandes dimensions urbaines marquées par les transformations du système productif, appréhendé au niveau international et mondial. Elle conduit à des organisations et à des recompositions territoriales nouvelles, tant au plan interne des ensembles urbains concernés que sur celui de leurs relations externes ».

Selon l'ex-Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar, devenue

CGET), la métropolisation « se caractérise par l'accroissement du poids des grandes villes dans la répartition de certaines fonctions ». Elle se traduit par « la polarisation, la hiérarchisation, la spécialisation et la mise en réseaux (connectivité, coopérations). Ces pôles animent une communauté de territoires qui font système dans l'espace mondial à une échelle locale, interrégionale et internationale ».

Dans la présente analyse, le phénomène de « métropolisation » étudié est assez proche de la définition de la Datar et est défini par des éléments classiques présents dans de nombreux travaux : la concentration de fonctions supérieures, la dynamique d'emploi, le développement de pôles secondaires, des flux importants et l'animation d'un réseau de territoires. Ces éléments seront analysés successivement.

33 zones d'emploi en ALPC

La région ALPC est composée de 33 zones d'emploi (*définitions*) (*figure 26*) de taille variable. Ainsi, la zone d'emploi de Bordeaux structure fortement la région, avec 21 % de la population et 23 % des emplois.

Ensuite, celles de Poitiers, Limoges, Pau, Bayonne et Angoulême ont un poids moindre avec chacune entre 5 % et 6 % des habitants et des emplois.

Si un tiers des emplois régionaux relève en 2012 de la sphère productive (*définitions*), celle-ci est relativement plus implantée dans sept zones d'emploi : Bressuire, Cognac, Thouars-Loudun, Châtelleraut, Pauillac, Marmande et Oloron-Sainte-Marie. Hormis à Marmande, les activités de cette sphère étaient déjà surreprésentées en 1982, avec en outre la zone d'emploi de Jonzac-Barbezieux-Saint-Hilaire.

Fonctions métropolitaines : très présentes à Bordeaux et dans six autres zones d'emploi

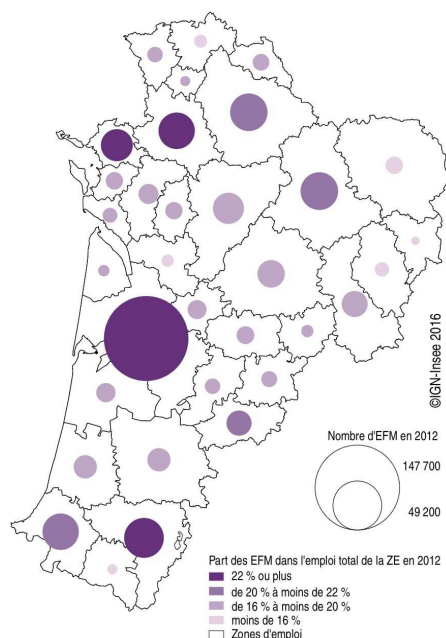
La notion de « fonctions supérieures » peut être appréhendée grâce aux quinze fonctions définies à partir des professions (*définitions*) et notamment les cinq fonctions dites « métropolitaines », plus spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines. Il s'agit des fonctions commerce interentreprises, conception-recherche, culture-loisirs, gestion et prestations intellectuelles.

L'importance de ces fonctions métropolitaines dans certains territoires et le dynamisme de ces emplois illustrent le phénomène de « métropolisation » à l'œuvre. Dans la région, 21 % des emplois relèvent des fonctions métropolitaines (22 % en France de province). Ces emplois sont très présents dans sept zones d'emploi : Niort (28 % des emplois), Bordeaux (27 %) et Pau (24 %) et, dans une moindre mesure, La Rochelle (22 %), Poitiers, Bayonne et Agen (21 %) (*figure 27*). Moins représentés dans les 26 autres zones d'emploi, ils sont cependant nombreux dans d'autres territoires structurants, tels que Limoges et Angoulême. Dans les zones d'emploi situées sur le littoral (hors celle de Bordeaux), ces emplois sont moins présents, à l'exception notable de Bayonne et La Rochelle.

De 1982 à 2012, les emplois des fonctions métropolitaines se sont développés (+ 1,9 % par an) plus vite que l'emploi total (+ 0,7 % par an). L'évolution est forte dans les zones d'emploi comptant le plus d'emplois (*figure 28*), mais également dans d'autres de moindre taille (Bressuire, Sarlat-la-Canéda), notamment sur le littoral (Pauillac, Rochefort).

27 Des emplois des fonctions métropolitaines très présents dans sept zones d'emploi

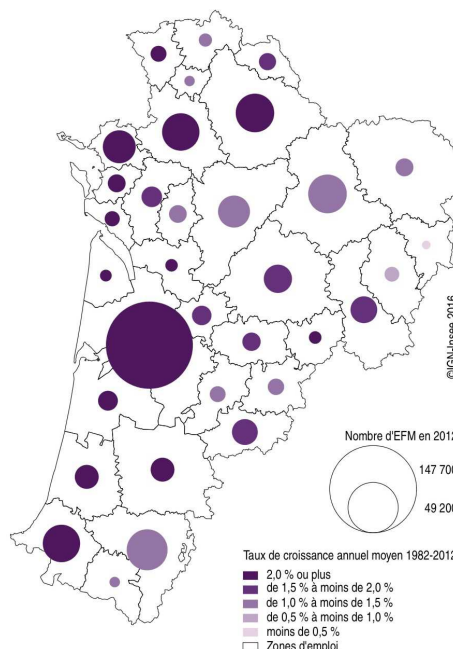
Nombre d'emplois des fonctions métropolitaines par zone d'emploi d'ALPC et part dans l'emploi total de la zone d'emploi en 2012



Note : EFM : emplois des fonctions métropolitaines, ZE : zone d'emploi.
Lecture : 147 700 emplois des fonctions métropolitaines sont localisés dans la zone d'emploi de Bordeaux en 2012. Cela représente 27 % des emplois totaux de ce territoire.
Source : Insee, Recensement de la population 2012 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

28 Les fonctions métropolitaines se développent dans les grandes zones d'emploi et sur le littoral

Nombre d'emplois des fonctions métropolitaines par zone d'emploi d'ALPC en 2012 et évolution 1982-2012



Note : EFM : emplois des fonctions métropolitaines.
Lecture : 147 700 emplois des fonctions métropolitaines sont localisés dans la zone d'emploi de Bordeaux en 2012, en hausse annuelle moyenne de 2,2 % depuis 1982.
Source : Insee, Recensements de la population 1982 et 2012 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

Ces évolutions montrent une dynamique de métropolisation en cours, dans des territoires indépendamment de leur taille.

La zone d'emploi de Bordeaux concentre une grande partie (30 %) des emplois des fonctions métropolitaines en ALPC. Les cinq fonctions métropolitaines y sont sur-représentées, mais surtout les prestations intellectuelles, la conception-recherche (en lien avec l'aéronautique) et le commerce interentreprises. Pour ces deux dernières, la spécialisation est moins prononcée qu'en 1982 car ces fonctions ont pris de l'importance dans le reste de la région.

Les zones d'emploi de Niort et Pau sont spécialisées dans la conception recherche, un phénomène nouveau pour Niort (par rapport à 1982) qui s'explique par l'importance accrue du développement informatique et de la recherche. Niort est également spécialisée dans la fonction gestion, en raison de la présence conséquente des mutuelles d'assurance.

La zone d'emploi de Bayonne est plus tournée vers la fonction culture-loisirs, en lien avec l'attrait touristique. Celles de Poitiers, La Rochelle et Agen ne font pas apparaître de forte spécialisation dans une des fonctions métropolitaines. En revanche, la fonction conception-recherche est très peu présente à Agen.

Dynamisme territorial de l'emploi

Dans les 26 autres zones d'emploi, l'emploi total progresse surtout dans les zones littorales, mais à un degré moindre dans de nombreux autres territoires (*figure 29*).

Sur le littoral, l'emploi progresse dans des fonctions résidentielles et touristiques, en lien avec la croissance démographique et l'importance du tourisme. Cependant la croissance de l'emploi y est également plus forte qu'en ALPC dans la conception-recherche ou le commerce interentreprises.

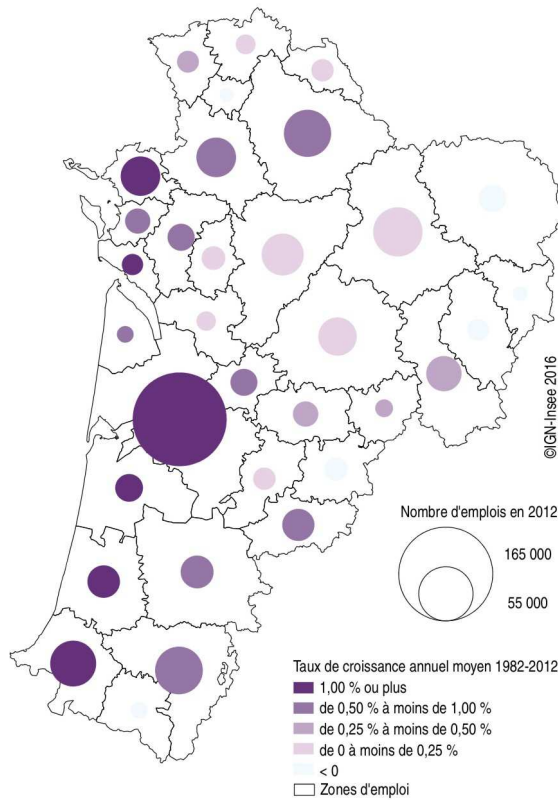
En revanche, l'emploi stagne ou baisse dans des zones au nord-est et au centre de la région. Dans les zones d'emploi de Guéret, Parthenay ou Tulle, l'emploi diminue dans les fonctions comptant le plus d'emplois : c'est en particulier le cas pour la fonction agriculture, dont la baisse (environ - 4 % par an) est plus forte dans ces zones qu'au niveau régional (- 2,9 %). Pour cette fonction agriculture, la baisse est également forte à Sarlat-la-Canéda. Or l'agriculture a une place importante dans la région. Ainsi, près de la moitié des zones d'emploi ont une spécificité (*définitions*) dans cette fonction (*figure 30*), parfois liée à l'importance de la viticulture et d'autres types de culture ou de l'élevage. Dans ces

territoires, la spécificité est très forte (indicateur souvent au-delà de 1,6 et jusqu'à 2,8).

Huit zones d'emploi ont une spécificité dans la fonction de fabrication, dont cinq pour lesquelles l'agriculture était également une spécificité. Ces croisements permettent de différencier des territoires plus productifs, par rapport à des territoires plus résidentiels. Ainsi, trois zones d'emploi (Royan, Sarlat-la-Canéda et La Teste-de-Buch) ont une spécificité dans 2 des 3 fonctions liées aux habitants et aux touristes (services de proximité, distribution ou culture-loisirs). On pourrait ajouter celle de Bayonne, spécialisée dans la culture et les loisirs, mais qui a un positionnement moyen dans la quasi-totalité des autres fonctions. Ce positionnement moyen est une caractéristique classique des plus grandes zones d'emploi, telles que Limoges ou Poitiers, dont l'emploi est réparti entre les fonctions métropolitaines, la distribution, la fabrication, les services de proximité... Bordeaux est également dans une situation moyenne, hormis dans les fonctions métropolitaines.

29 L'emploi progresse significativement sur le littoral, mais également dans de nombreuses autres zones d'emploi

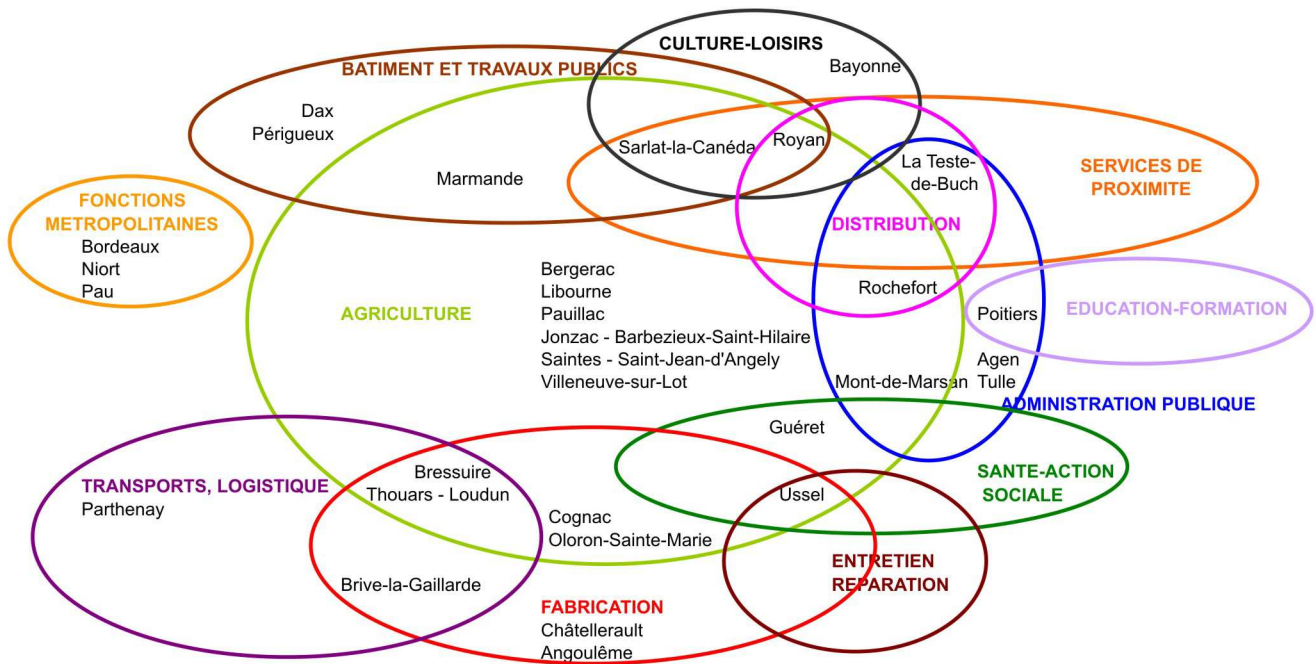
Nombre d'emplois par zone d'emploi d'ALPC en 2012 et évolution 1982-2012



Lecture : 537 500 emplois sont localisés dans la zone d'emploi de Bordeaux en 2012, en hausse annuelle moyenne de 1,2 % depuis 1982.
 Source : Insee, Recensements de la population 1982 et 2012 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

30 Les zones d'emploi d'ALPC ont des positionnements très différents

Schéma des spécificités des zones d'emploi d'ALPC en matière de fonctions en 2012



Note : pour ce graphique, le seuil de 1,2 a été retenu. À ce seuil, il n'apparaît pas de spécificité pour Limoges et La Rochelle.
 Lecture : les fonctions « Agriculture », « Bâtiment et travaux publics », « Culture-loisirs » et « Services de proximité » sont surreprésentées dans la zone d'emploi de Sarlat-la-Canéda par rapport à leur poids dans l'emploi total de la région.
 Source : Insee, Recensement de la population 2012

Une dynamique également locale au sein des zones d'emploi

Au sein des zones d'emploi, la dynamique de métropolisation ne se manifeste pas seulement dans les plus grandes communes (figure 31). D'une part, les communes en périphérie proche des grandes villes bénéficient de leur dynamisme, telle Bessines (Deux-Sèvres), où de nombreux emplois ont été créés dans la fonction gestion, en lien avec les activités financières et d'assurance très présentes à Niort. Ces territoires en périphérie offrent notamment une plus grande disponibilité foncière, avec un coût moindre. La croissance de l'emploi y est parfois plus forte que dans la commune principale. D'autre part, le dynamisme de communes plus éloignées peut s'expliquer par le développement d'activités spécifiques, ce qui est le cas de Civaux (Vienne), qui a accueilli une centrale nucléaire (mise en service en 1997).

Enfin, ces évolutions peuvent résulter de la concentration d'acteurs autour d'une thématique ; telle l'agropole d'Estillac (Lot-et-Garonne), situé en outre dans une zone d'emploi où les fonctions métropolitaines sont moins présentes.

Des pôles secondaires en relais des pôles principaux

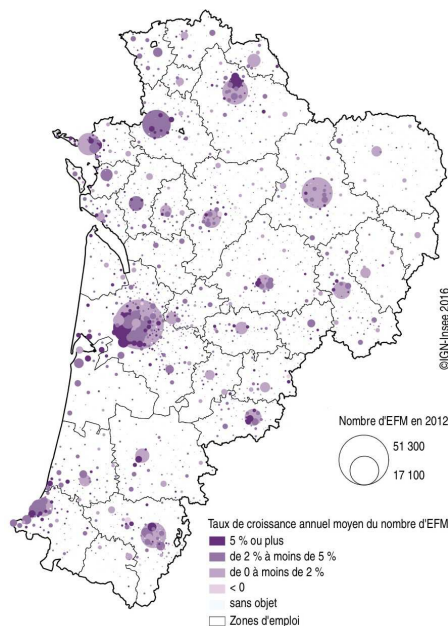
Au-delà de la croissance des emplois des fonctions métropolitaines dans certaines communes, et plus généralement de l'emploi total, il est intéressant d'analyser la structuration des zones d'emploi. Sont-elles soit monocentriques avec un pôle principal qui centralise l'emploi et la dynamique d'emploi, soit polycentriques avec plusieurs pôles principaux, soit structurées en un pôle principal et des pôles secondaires, qui servent de relais et ont un rayonnement plus local ?

Le ratio du nombre d'emplois au lieu de travail pour un actif en emploi au lieu de résidence permet de visualiser les communes sensiblement plus « employeuses » (1,2 emploi ou plus) que « résidentielles ». Ces communes plus « employeuses » seront qualifiées de pôle. Il faut en outre relativiser ce ratio par le nombre d'emplois (au lieu de travail), afin de faire ressortir les communes ayant un réel pouvoir structurant sur la zone, grâce à leur taille.

Chaque zone d'emploi comporte plusieurs « pôles » (figure 32). On retrouve évidemment les plus grandes communes accompagnées souvent de certaines communes proches, comme Mérignac à proximité de Bordeaux, La Couronne à côté d'Angoulême, Chasseneuil-du-Poitou

31 Un développement des emplois des fonctions métropolitaines en périphérie des grandes communes, mais ponctuellement dans des communes plus éloignées

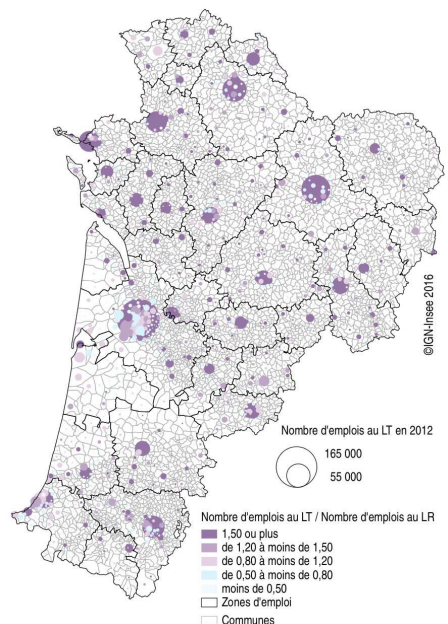
Nombre d'emplois des fonctions métropolitaines par commune d'ALPC en 2012 et évolution 1982-2012



Note : EFM : emplois des fonctions métropolitaines.
Lecture : 51 300 emplois des fonctions métropolitaines sont localisés dans la commune de Bordeaux en 2012, en hausse annuelle moyenne de 0,7 % depuis 1982.
Source : Insee, Recensements de la population 1982 et 2012 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

32 Un grand nombre de « pôles » structurent les zones d'emploi

Nombre d'emplois par commune d'ALPC et ratio du nombre d'emplois au lieu de travail sur le nombre d'emplois au lieu de résidence en 2012



Note : LT : lieu de travail, LR : lieu de résidence.
Lecture : 165 000 emplois sont comptabilisés dans la commune de Bordeaux en 2012, alors que 102 500 habitants de la commune de Bordeaux ont un emploi (à Bordeaux ou ailleurs). Il en résulte un ratio de 1,61 emploi au lieu de travail pour 1 emploi au lieu de résidence.
Source : Insee, Recensement de la population 2012 (exploitation complémentaire au lieu de travail et au lieu de résidence)

pour Poitiers ou Lescar, dans l'agglomération de Pau. Ces pôles en périphérie proche font système avec le pôle principal. Certains sont spécialisés dans des fonctions complémentaires de celles du pôle. Ainsi Mérignac accueille des activités (et donc des fonctions) consommatrices d'espace (logistique-transport, commerce de gros, industries...), dont la présence à Bordeaux coûterait très cher en foncier.

En revanche, un grand nombre de pôles de taille moyenne, que l'on nommera « secondaires », sont à distance du pôle principal de la zone d'emploi. Ces pôles secondaires sont souvent spécialisés dans des fonctions différentes du pôle principal, parfois là aussi pour des raisons de coût du foncier (fabrication, transport-logistique), d'aménagement du territoire (sous-préfectures) et/ou historiques. Ainsi la commune de Saint-Maixent-l'École est spécialisée dans la fonction administration publique, notamment en raison de la

présence de l'École nationale des sous-officiers d'active.

La distance peut signifier une relative indépendance par rapport au pôle principal et un rayonnement local, notamment sur les communes alentour qui hébergent des actifs travaillant dans ce pôle secondaire. Cependant, ces pôles secondaires sont souvent de taille relativement modeste par rapport au pôle principal et leur dynamique d'emploi sur trente ans est très variable, en partie liée à celle de la zone dans son ensemble.

Les flux, comme approche du fonctionnement des territoires

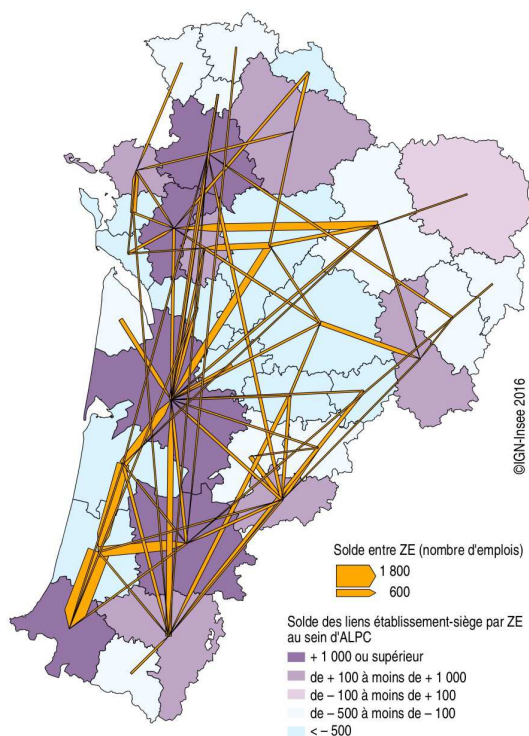
L'analyse de flux permet d'approcher le fonctionnement d'un territoire, en visualisant les liens entre les différentes parties de ce territoire. Ainsi, l'analyse des coopérations scientifiques ou des échanges de données ou des flux de matières premières pourraient permettre de visualiser les réseaux entre communes de

la région. Malheureusement, ces flux ne sont pas toujours mesurables ou mesurés et rarement disponibles de manière exhaustive.

Les liens établissement - siège (*définitions*) permettent d'aborder, d'une part, la dépendance des territoires à des centres de décision extérieurs et, d'autre part, le rayonnement des territoires (grâce aux sièges présents). Globalement, la dépendance (en matière d'emplois) des établissements d'ALPC à des sièges localisés en France de province (France métropolitaine hors zones d'emploi d'Île-de-France) est plus forte que le rayonnement des sièges implantés en ALPC sur des établissements de France de province. Le déséquilibre est notamment important avec de grandes zones d'emploi, telles que Lille-Roubaix-Tourcoing, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg, Orléans ou Nantes. Par contre, les liens sont plutôt à l'avantage de l'ALPC avec les zones d'emploi situées au sud (Tarbes, Auch, Montpellier, Toulouse).

33 Onze zones d'emploi « rayonnent » sur la région ALPC

Solde global des liens établissement-siège (couleur) et principaux soldes positifs (flèches) dans les zones d'emploi d'ALPC en 2010



Lecture : le solde entre les emplois d'établissements de l'ALPC dont le siège est dans la zone d'emploi de Dax et les emplois d'établissements de la zone d'emploi de Dax dont le siège est en ALPC est déficitaire d'environ 1 700 emplois (couleur bleue). On observe notamment un déficit de 1 800 emplois avec la zone d'emploi de Bayonne (ce qui est représenté par une flèche partant de la zone d'emploi de Dax et à destination de celle de Bayonne), de 800 avec celle de Mont-de-Marsan, mais un solde positif de 1 000 avec celle de La Teste-de-Buch.

Champ : les liens établissement-siège entre zones d'emploi d'ALPC. Ne sont représentés par des flèches que les soldes supérieurs à 100 emplois. Secteur marchand hors Défense.

Source : Insee, Clap-Lifi 2010

Pour onze zones d'emploi, les emplois (localisés en ALPC) relevant d'établissements dont le siège est dans la zone sont plus nombreux que les emplois de la zone dont le siège est situé dans le reste de l'ALPC. Cela signifie que dans ces territoires, le rayonnement des sièges est plus fort que la dépendance à des sièges localisés dans le reste de la région (*figure 33*). Ce constat concerne les principales zones d'emploi (Bordeaux, Bayonne, Niort, Pau, La Rochelle ou Poitiers) dont l'importance économique, le statut administratif, les infrastructures et l'image expliquent le rayonnement. Mais il existe également des zones de moindre taille, dont le rayonnement est plus localisé (Saintes-Saint-Jean-d'Angély ou Cognac).

Les flux sortants et entrants les plus conséquents concernent les principales zones d'emploi (Bordeaux, Niort, Pau, Limoges, Bayonne, Poitiers, La Rochelle, Brive-la-Gaillarde), qui structurent le fonctionnement de la région.

Pour les zones d'emploi limitrophes d'autres régions, les liens sont un peu moins tournés vers l'ALPC et un peu plus vers l'extérieur.

Les liens établissement - siège entre communes au sein d'une même zone d'emploi font très souvent apparaître des liens forts avec la commune principale (*figure 34*). C'est logique puisque la commune principale concentre une grande partie des emplois et que les sièges sociaux sont également très présents dans ce type de commune, pour bénéficier des infrastructures de transport et de communication.

Au final, des zones d'emploi aux trajectoires différentes

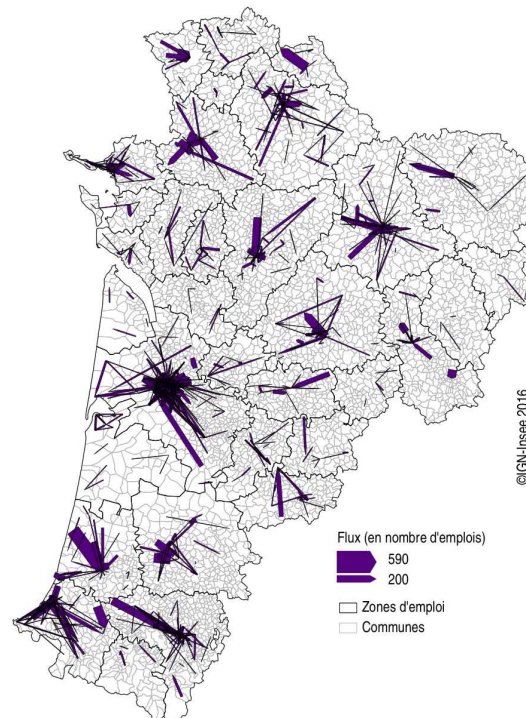
Les indicateurs clés calculés pour les 33 zones d'emploi d'ALPC (*figure 35*) rapprochent les chiffres de population et d'emploi ainsi que leur évolution sur trente ans. Ces indicateurs illustrent la

diversité des zones d'emploi de la région : certaines dans lesquelles la métropolisation est très présente (Agen, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Poitiers, Niort et Pau), d'autres en marge de ce phénomène mais qui sont toutefois dynamiques (notamment Dax, La Teste-de-Buch et Royan).

Ensuite, les dynamiques d'emploi sont moins favorables dans d'autres zones d'emploi (Guéret, Tulle, Ussel, Parthenay). Enfin, on trouve un grand nombre de zones d'emploi dans une situation intermédiaire. ■

34 Des liens forts avec le pôle de chacune des zones d'emploi

Principaux liens établissement – siège entre communes d'une même zone d'emploi d'ALPC en 2010



Lecture : Près de 450 emplois d'établissements implantés dans la commune de Bessines dépendent d'un siège social localisé dans la commune de Niort, ce qui est représenté par une flèche de grande taille partant de Bessines et à destination de celle de Niort.

Champ : les liens établissement-siège entre communes de la même zone d'emploi. Ne sont représentés que les flux supérieurs à 10 emplois. Secteur marchand hors Défense.

Source : Insee, Clap-Lifi 2010

35 Population, emploi, fonctions métropolitaines et emplois innovants des zones d'emploi

Indicateurs de métropolisation des 33 zones d'emploi d'ALPC

Zone d'emploi	Population 2012	TCAM (1) 1982-2012 (%)	Emplois au lieu de travail en 2012	TCAM (1) 1982-2012 (%)	Emplois des fonctions métropolitaines en 2012	TCAM (1) 1982-2012 (%)	Part des EFM (2) dans l'emploi total en 2012 (%)	Emplois dans les secteurs innovants en 2012	Part des secteurs innovants dans l'emploi total en 2012 (%)
Bordeaux	1 234 283	0,9	537 493	1,2	147 696	2,2	27	21 595	4,0
Limoges	375 869	0,2	148 089	0,1	29 223	1,1	20	2 492	1,7
Pau	340 145	0,5	138 709	0,6	32 680	1,4	24	3 884	2,8
Poitiers	331 262	0,6	136 028	0,9	29 047	2,1	21	3 717	2,7
Bayonne	321 874	0,9	128 657	1,4	27 301	2,6	21	2 535	2,0
Angoulême	277 392	0,2	107 415	0,2	19 982	1,1	19	1 572	1,5
Niort	221 700	0,4	96 044	0,7	27 292	2,2	28	2 494	2,6
La Rochelle	237 374	0,9	95 306	1,2	21 118	2,2	22	2 230	2,3
Périgueux	240 126	0,3	90 020	0,2	15 573	1,5	17	1 050	1,2
Brive-la-Gaillarde	189 112	0,2	76 163	0,4	13 994	1,5	18	1 461	1,9
Mont-de-Marsan	160 503	0,4	66 032	0,6	11 114	2,0	17	489	0,7
Dax	173 589	1,1	64 595	1,1	11 203	2,2	17	1 120	1,7
Agen	150 718	0,6	63 244	0,8	13 036	1,7	21	2 163	3,4
La Teste-de-Buch	143 956	1,4	47 087	1,4	7 669	2,8	16	536	1,1
Guéret	121 517	-0,5	45 320	-0,5	6 248	1,2	14	333	0,7
Saintes - Saint-Jean-d'Angély	120 935	0,5	44 869	0,6	8 267	1,7	18	574	1,3
Libourne	113 807	0,4	44 498	0,6	7 421	1,7	17	1 052	2,4
Bergerac	110 235	0,4	39 226	0,4	6 578	1,6	17	492	1,3
Rochefort	107 104	0,7	38 788	0,6	6 235	2,2	16	271	0,7
Cognac	81 516	0,0	34 300	0,2	6 116	1,2	18	151	0,4
Villeneuve-sur-Lot	97 387	0,1	32 774	0,0	5 260	1,2	16	173	0,5
Marmande	87 822	0,3	30 781	0,0	4 918	1,3	16	264	0,9
Châtelleraut	80 923	0,2	30 496	0,2	5 737	1,5	19	406	1,3
Bressuire	72 575	0,2	29 137	0,3	4 957	2,4	17	107	0,4
Tulle	70 530	-0,3	28 095	-0,3	4 262	0,8	15	269	1,0
Royan	88 633	1,0	27 613	1,0	4 485	2,1	16	126	0,5
Thouars - Loudun	65 314	-0,1	24 132	0,1	3 388	1,4	14	203	0,8
Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire	66 983	0,1	22 951	0,1	3 042	2,1	13	95	0,4
Sarlat-la-Canéda	53 114	0,5	19 395	0,4	3 098	2,3	16	113	0,6
Pauillac	49 472	0,7	16 986	0,8	2 691	2,5	16	153	0,9
Oloron-Sainte-Marie	41 965	-0,1	16 477	0,0	2 146	1,0	13	86	0,5
Ussel	31 333	-0,5	13 188	-0,1	1 453	0,3	11	183	1,4
Parthenay	32 280	0,0	12 204	-0,1	2 109	1,1	17	60	0,5
Ensemble	5 891 348	0,5	2 346 110	0,7	495 337	1,9	21	52 447	2,2

Valeurs les plus élevées de la colonne
 Valeurs les moins élevées de la colonne

(1) : Taux de croissance annuel moyen

(2) : Emploi des fonctions métropolitaines

Champ : zones d'emploi d'ALPC dans leur intégralité, y compris communes de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Source : Insee, Recensements de la population 1982 et 2012